peretto & peretto
Architectes

LOT N° 10

SERRURERIE

PRESCRIPTIONS GENERALES

10.A NORMES et REFERENCES
Les travaux seront exécutés conformément aux règles de l'Art et à la réglementation française telle qu'elle se trouvera être en vigueur à la date d'établissement de l'offre.
En particulier, les travaux seront conformes aux prescriptions techniques contenues dans les normes françaises homologuées (NF), les documents techniques unifiés (D.T.U.) et les documents suivants, sans que l'énumération ci-après soit exhaustive :

- Normes françaises relatives aux ouvrages de ce lot notamment :
NF P 01-013 - Essais des garde-corps - Méthodes et critères ;
NF P 01-012 - Règles de sécurité relatives aux dimensions des garde-corps et rampes d'escalier (octobre 1978) ;

10.B PLANS d'EXECUTION
Les plans d'atelier devant servir à l'exécution seront établis par l'entrepreneur. Ils seront soumis à l'architecte pour approbation, celle-ci concernant uniquement la conformité ou l'adaptation au projet architectural et ne diminuant en rien la responsabilité de l'entreprise.

10.C RESERVATIONS pour SCELLEMENTS
L'entreprise devra le tracé des scellements ou réservations. L'entrepreneur titulaire du présent lot est tenu de fournir aux entrepreneurs des lots G.O. et CHARPENTE, dès le début des travaux, tous renseignements utiles, fourreaux, tasseaux ou pattes spéciales, pour que soient prévues les réservations et assemblages nécessaires.

10.D MISE en OEUVRE et PROTECTION des OUVRAGES
Les travaux visés au présent lot seront exécutés avec le plus grand soin, pour livrer des ouvrages en tout point irréprochables dont l'entrepreneur garantit la robustesse, la bonne tenue et le parfait fonctionnement.
Tous les fers non galvanisés seront livrés avec une couche de peinture antirouille passée en atelier après grattage et décalaminage.

10.E PROTECTION CONTRE LA CORROSION
Tous les fers non galvanisés seront livrés avec une couche de peinture antirouille passée en atelier après grattage et décalaminage.
Toutes les parties métalliques seront débarrassées de la rouille, calamine et graisse par brossage à la brosse métallique, les soudures seront débarrassées du laitier et des scories.
Tous les aciers seront protégés contre la corrosion en considérant la zone climatique de mise en oeuvre des ouvrages à savoir ZONE 2 situation exposée, débarrassé de tous gravois et traces de plâtre.

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

10.1 PROTECTION DES OUVRAGES METALLIQUES **4**

10.1.1 PEINTURE ANTIROUILLE DES OUVRAGES METALLIQUES
10.1.2 GALVANISATION A CHAUD
10.1.3 METALLISATION ET THERMOLAQUAGE

10.2 PRISE EN COMPTE DES PRESCRIPTIONS COMMUNES **5**

10.3 ETUDES D'EXECUTION **5**

10.4 CLOTURE AVEC TASSEAUX BOIS **5**

10.5 PORTILLON AVEC TASSEAUX BOIS **6**

10.1 PROTECTION DES OUVRAGES METALLIQUES

Différents types de protection des ouvrages métalliques sont susceptibles d'être appliquées par l'entrepreneur du présent lot selon la destination des ouvrages.

Ces types de protection associés aux ouvrages sont définis dans les différents postes du présent CCTP.

Les protections à mettre en oeuvre sont de trois types :

PEINTURE ANTIROUILLE, GALVANISATION à CHAUD, METALLISATION et THERMOLAQUAGE

10.1.1 PEINTURE ANTIROUILLE DES OUVRAGES METALLIQUES

Toutes les pièces métalliques non galvanisés ou non métallisés, seront fournies et livrées sur chantier avec un revêtement de surface constitué d'une couche primaire antirouille, passée en atelier après grattage et décalaminage.

Après la pose, il conviendra d'effectuer les retouches sur les parties du revêtement détériorées au cours du montage. Tous les aciers seront protégés contre la corrosion en considérant la zone climatique de mise en œuvre des ouvrages à savoir ZONE 2 situation exposée.

10.1.2 GALVANISATION A CHAUD

Ce traitement se fait par immersion dans le zinc fondu afin de protéger toutes les parties d'une pièce y compris l'intérieur des tubes et des corps creux - voir la norme EN-ISO 1461 (caractéristiques, contrôles et méthodes d'essais).

Pour obtenir les meilleurs résultats il sera nécessaire de respecter lors de la conception des pièces les règles édictées dans la norme EN-ISO 14713.

L'acier choisi sera un acier "pour galvanisation à chaud" défini dans la norme NF A 35-503.

10.1.3 METALLISATION ET THERMOLAQUAGE

Cette protection s'effectuera en deux phases :

a) une anticorrosion par métallisation effectuée en respectant les principes suivants :

- sur des aciers dégraissés, exécution d'un sablage conforme à la norme ISO 12-944-4
- application d'une métallisation conforme à la norme NFP 24-351
- un parachèvement pour finaliser l'aspect

b) une finition par thermolaquage, l'entreprise effectuera les opérations suivantes :

- préparation
- application électrostatique d'une poudre polyester thermodurcissable
- polymérisation 180 / 200 °C
- contrôles et emballages des pièces
- la protection des pièces posées est à la charge de l'entrepreneur du présent lot et ceci jusqu'à la réception.

10.2 PRISE EN COMPTE DES PRESCRIPTIONS COMMUNES

Pour établir leur offre de prix, les entrepreneurs devront prendre en compte les informations et obligations notées dans le lot "PRESCRIPTIONS COMMUNES" comprenant les chapitres.

A Prescriptions communes

B Intégration de l'hygiène et de la sécurité

C Planning prévisionnel

A propos du nettoyage, les prescriptions suivantes sont demandées :

- Nettoyage définitif avant mise à disposition :

Le nettoyage final avant réception reste à la charge des différentes entreprises pour les ouvrages particuliers qui les concernent et du Lot PEINTURE pour ce qui est du nettoyage final tel que décrit dans le CCTP du lot peinture.

- Après la réception et levées des réserves :

Il sera réalisé un nettoyage définitif avant mise à disposition des bâtiments au maître de l'ouvrage.

Ce nettoyage sera effectué par une entreprise spécialisée à l'agrément du maître de l'ouvrage.

Les frais de ce nettoyage définitif avant réception seront affectés au prorata du montant des marchés de chaque entreprise.

- 10 001 - Coût relatif à la prise en compte des obligations des chapitres A , B, C des prescriptions communes

10.3 ETUDES D'EXECUTION

Les études d'exécution sont à la charge du présent lot et devront être établies par un BET spécialisé, sauf si les qualifications de l'entreprise précisent que celle-ci en à la capacité.

- 10 002 - Etudes d'exécution

10.4 CLOTURE AVEC TASSEAUX BOIS

Fourniture et pose d'une clôture avec poteaux aluminium support type maille rigide et remplissage avec des tasseaux bois autoclavé. Le présent lot devra également la réalisation du soubassement béton pour réaliser la fondation de la structure.

L'essence de bois est : pin sylvestre de classe III.

Les lames seront posées verticalement à claire voie.

Hauteur 1,60 m

- 10 003 – Clôture en panneaux bois

Emplacement : Selon plans Architectes, Patio

10.5 PORTILLON AVEC TASSEAUX BOIS

Fabrication et pose d'un portail à ossature métallique de dimensions totales 90 x ht 160 cm, 1 vantail OF.

Le portail est composé de :

- Ferrage par paumelles de 140
- Remplissage avec des tasseaux bois autoclavé identique à la clôture créée
- Ouverture manuelle
- Système de serrure à clef

La fabrication sera conforme aux plans Architectes et validé structurellement par les plans d'exécutions et le bureau de contrôle.

Le présent lot prévoit également toutes les finitions et habillages thermolaqué nécessaire pour assurer une jonction parfaite entre le bardage et la planéité des murs existants :

- Diverses baguettes d'habillages
- Liste non exhaustive....

- 10 004 – Portillon avec tasseaux bois

Emplacement : Selon plans Architectes, Patio